

## DION DE PRUSE ET L'ESCLAVAGE

PAR

P. CRETIA

(Bucarest)

L'œuvre de Dion renferme deux ouvrages *περὶ ἐλευθερίας καὶ δουλείας*, dont le contenu correspond entièrement au titre, et un troisième, *Διογένης ἢ περὶ οἰκετῶν*, dont la moitié justifie le sous-titre. Il y a, de plus, quantité d'idées ou de renseignements sur les esclaves et l'esclavage, qu'on peut relever dans presque tous les discours de Dion. J'ai essayé de rassembler toutes ces données et de les interpréter et je me suis cru d'autant plus autorisé à le faire, que le seul article en la matière, celui de V. Waldenberg, *La doctrine de Dion Chrysostome sur l'esclavage*, paru en russe, à Leningrad, en 1926, dans le recueil dactylographié d'études dédiées à S. A. Žebelev, est difficilement accessible par conséquent à la plupart des spécialistes; je n'en connais que la courte présentation qu'en fait *L'Année philologique* (no. 1, 1924—1926).

*Διογένης ἢ περὶ οἰκετῶν* (discours X) met en scène Diogène de Sinope et un personnage de sa connaissance. Ils se rencontrent sur la route de Corinthe à Athènes et Diogène apprend que l'autre, parti originellement pour Delphes, se rend maintenant à Corinthe, pour chercher là son unique esclave qui s'est enfui en chemin. Belle occasion pour Diogène de lui prouver par questions et réponses, que ce qu'il veut faire est déraisonnable. Car de deux choses l'une: ou bien l'esclave était un mauvais sujet et alors son propriétaire, au lieu de le chercher, doit se féliciter d'en être délivré, ou bien le même esclave a été la victime de mauvais traitements et alors il avait tout le droit de s'enfuir. Et d'ailleurs à quoi bon avoir un esclave? Pour être négligé par sa femme, qui, se voyant servie par un autre, préfère le quereller tout le temps et mener une vie de mollesse? Pour que ses enfants, eux aussi, grandissent dans la paresse et dans l'orgueil, ayant quelqu'un qui se charge de leur travail et de leur mépris? Et la belle affaire d'avoir beaucoup d'esclaves! Quel ennui et quel tracas de les surveiller, de les fouetter, et de les mettre en chaînes, de soigner les malades et de rattraper les fuyards! Mieux vaut s'en passer, car les esclaves sont une richesse et toute richesse est une charge encombrante, un excès contre nature, dans la nature les besoins étant

proportionnels à la capacité que chacun a de les satisfaire. Heureux les animaux, *ὕπαρχει [αὐτοῖς] μέγιστον αγαθόν, ὅτι ἀκτῆμονά ἐστιν.*

Nous voilà en pleine doctrine cynique, dont Dion se fait ici l'écho fidèle, en l'appliquant au cas particulier de la possession d'esclaves, ce qui est précieux pour nous, car, dans cet ordre d'idées, c'est le seul document explicite et détaillé que nous ayons à notre disposition. Mais ce qu'il contient de réellement intéressant, ce n'est pas la conclusion à laquelle il aboutit (c'est-à-dire le lieu commun, cher aux cyniques, de la misère des riches), mais quelques seconds plans que la marche de la démonstration découvre :

1. Le tableau des tracas du grand possesseur d'esclaves. Car si l'éloge de la pauvreté fut une idée sociologiquement rétrograde et pernicieuse, le faible rendement des grandes exploitations à main d'œuvre servile fut une réalité. Dion parle *a)* de la nécessité d'une sévère surveillance et d'une foule de mesures punitives pour contraindre les esclavages au travail (cf. disc. XIII τοσούτων ὄχλον... ἀνδραπόδων ἀργῶν καὶ οὐδὲν χρησίμων); *b)* du péril perpétuel des évasions et des grandes difficultés qu'il y avait à récupérer les fugitifs; *c)* de la fréquence des maladies parmi les esclaves. Ici, des précisions remarquables : les esclaves, dit Dion, succombent facilement aux maladies, soit parce qu'ils sont incapables de veiller à leur santé (ὕπὸ ἀκρασίας), soit parce qu'ils estiment qu'en tombant malades ou même en mourant *ce n'est pas eux-mêmes qui font une perte, mais leur maître*, ce qui est un joli trait de mœurs. Et à propos de mortalité servile, je me permettrai de rappeler une lettre d'un contemporain de Dion, Pline le Jeune, qui se plaint en ces termes : *Confecerunt me infirmitates meorum* (il s'agit des esclaves), *mortes etiam, et quidem iuuenum* (VIII, 16). Or Pline était un maître clément : pourquoi donc mouraient ses esclaves, même jeunes ? Souffraient-ils des conséquences de leur hérédité (car à cette époque deux tiers du nombre total des esclaves étaient des *uernae*, des οἰκογενεῖς). La question de la mortalité des esclaves mériterait d'être étudiée.

2. Un autre point digne d'inérêt dans cette diatribe de Dion est l'image des torts psychologiques causés dans une famille relativement pauvre par la possession d'un seul esclave : paresse, mépris du travail et de celui qui travaille, choses que Dion considère implicitement comme réprobables, ce qui mérite d'être noté du point de vue de l'attitude à l'égard du travail. Il y a évidemment ici une influence de la φιλοπονία cynique, mais pour Dion le πόνος n'est pas toujours et n'est pas dans ce passage un effort de renoncement au superflu, une lutte avec les tentations de la vie sociale, considérée contre nature, mais simplement le travail, dans ce cas le travail domestique, le contraire de la paresse qui amollit et qui dégrade. La preuve que c'est bien à cela que pense Dion, c'est que, dans le même discours, il applique à un esclave cette idée de la vertu rédemptrice du travail. Mon esclave, dit l'interlocuteur de Diogène, *ἔργων μὲν παρ' ἐμοὶ οὐδὲν ἐπραττεν ὅσα δοῦλοι ἐργάζονται, ἀργὸς δὲ ὦν ἔνδον ἐτρέφετο, οὐδὲν ποιῶν καὶ ἐμοὶ ἀκολουθῶν.* A quoi Diogène répond *οὐδὲν ἡδίκεῖς αὐτὸν ἀργὸν ὄντα καὶ ἀμαθῆ τρέφων καὶ ποιῶν ὅτι, κάκιστον; ἢ γὰρ ἀργία καὶ τὸ σχολὴν ἄγειν ἀπόλλοσι πάνπον μάλιστα τοὺς ἀνοήτους ἀνθρώπους. οὐκοῦν ὀρθῶς συνῆκεν ὑπὸ σοῦ διαφθειρόμενος, καὶ ἀπέδρα δικαίως, ἔν' ἐργάζεται δῆλον ὅτι καὶ μὴ σχολάζων τε καὶ καθεύδων καὶ ἐσθίων χείρων αἰεὶ γίγνηται.* On pourrait objecter que ce n'était pas précisément le travail qui manquait aux esclaves, mais il est aisé de faire remarquer qu'il s'agit ici des ἔνδον τρεφόμενοι, qui étaient souvent exempts

de travaux difficiles mais s'avilissaient exactement dans les conditions exposées par Dion.



Passons maintenant aux deux autres discours de Dion sur l'esclavage (le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup>), où le point de vue cynique se trouve dépassé. Ce sont de beaucoup les plus importants, l'accent tombant non sur le maître, mais sur l'esclave.

Dans le XIV<sup>e</sup> discours, Dion, postulant que les hommes estiment la liberté comme le plus grand des biens, et l'esclavage comme le pire et le plus honteux des maux, affirme qu'ils ne savent pas ce que c'est ni l'une ni l'autre. D'après l'opinion commune, la liberté serait *τομηδενός ύπήκοον αλλά πράττειν άπλωσ τά δοκούντα έαυτώ*. Mais, dit Dion, il y a beaucoup de situations et de rapports où notre volonté est limitée par celle d'autrui, sans qu'on puisse parler d'esclavage : le choreute, le soldat, le malade, l'élève ne sont respectivement que des esclaves du coryphée, du commandant, du médecin, et du maître d'école. Et d'ailleurs, tout en restant homme libre, on se soumet aux lois, aux coutumes, à l'opinion des hommes, aux exigences de sa propre conservation, car tout individu qui les transgresse est puni. D'autre part, on ne peut trouver le critérium de l'esclavage dans rien d'extérieur : on peut être l'objet d'une transaction pécuniaire ou de mauvais traitements sans être aucunement esclave : les prisonniers sont rachetés moyennant une rançon ; les occasions accidentelles d'être maltraité ne manquent pas dans la vie d'un homme libre, car on peut tomber dans les mains des pirates où être emprisonné à la suite d'une condamnation. Et puis les femmes thraces, libres, s'enorgueillissent de leurs stigmates, il y a des peuples qui tiennent leur roi emprisonné dans une tour, etc. Or si, d'une part, rien d'extérieur ne peut fournir un critérium rigoureux pour définir la liberté et l'esclavage et, d'autre part, si notre volonté trouve des limites qu'elle ne peut impunément transgresser, est libre celui qui *sait* (ὁ έπιστάμενος) jusqu'où il peut étendre sa volonté sans violer ce qui est bon, juste et utile, et est esclave celui qui ne le sait pas (ὁ άγνοών) ; la liberté est *έπιστήμη τών έφειμένων και, κεκωλομένων*, l'esclavage, *άγνοια ώντε. έξεστι και ών μή*. D'où il résulte que le grand roi peut être considéré esclave s'il n'est pas *φρόνιμος* et au contraire, un esclave, par sa sagesse, plus libre que le grand roi, même s'il a été souvent vendu et s'il porte à ses pieds de lourdes entraves. Il importe de retenir cette conclusion, qu'on va retrouver et que je discuterai plus loin.

L'autre discours *περι έλευθερίας και δουλείας* (le XV) reprend la question sous une forme plus ample et avec des raisonnements plus fermes. C'est la pièce maîtresse de Dion en matière d'esclavage et j'essaierai de démontrer qu'elle est, du moins en partie, plus importante dans la pensée grecque qu'on ne le dit d'habitude.

Un quidam accuse son interlocuteur *ώς ουκ έλεύθερος έντα*, c'est-à-dire d'être d'origine servile. Et l'autre de l'interroger : *πάθεν δέ έστιν ειδέναι ήστις δοϋλος ή ήστις έλεύθερος* ; Mon père fut esclave ? Peut-être, mais, si ma mère fut libre, j'ai le droit de fréquenter le Cynosorge, avec les bâtards. Vous dites que ma mère aussi fut esclave et la compagne de mon père ? Je peux l'admettre, mais qui vous assure que l'esclave que vous nommez mon père le fut réellement ? Beaucoup de maîtres font des enfants à leurs esclaves et vous êtes présomptueux de jurer sur la fidélité de ma mère à son compagnon d'esclavage et même de votre propre mère à son mari. D'ailleurs que dire des enfants substitués ? On sait que beaucoup de femmes libres ont élevé des rejetons d'esclaves pour garder leur maison et leur

mari (Les esclaves ne demandant pas mieux, elles qui souvent, oppressées par la servitude, préférèrent un avortement et quelquefois tuent leurs nouveaux-nés).

Et, s'il est si difficile d'être sûr de ses géniteurs mêmes, peut-on connaître la qualité de nos ancêtres, génération par génération? Il suffit d'un seul homme libre pour que ses descendants les plus reculés ne puissent pas être considérés esclaves et c'est peut-être pour cela que les poètes font descendre leurs héros des dieux, pour les mettre à l'abri de tout soupçon honteux. Non, κατά γένος on ne peut avancer rien de sûr en cette matière. Bon, vous renoncez à cela et revenez à la charge en affirmant que moi, personnellement, j'ai été en état d'esclavage. Mais combien d'hommes libres sont tombés en esclavage, soit comme prisonniers, soit par abus, et ils n'ont pas tous été rachetés, et seulement quelques uns ont recouvert leur liberté devant les juges. Mais servir n'est pas être esclave. Un Athénien qui recouvre Athènes après de longues années de servitude redevient citoyen de plein droit. Enfin on peut être esclave et devenir homme libre, et non seulement parce qu'on s'est racheté ou qu'on a été, pour un autre motif, affranchi par son maître, comme je vois que vous l'insinuez à propos de moi; il y a les affranchissements publics en masse, en cas de guerre et puis il y a une autre manière encore: vous savez très bien que Cyrus fut le porte-flambeau d'Astyage et quand bon lui a semblé il s'est affranchi par sa propre volonté, lui et les multitudes perses. Et alors? — Mais ceux qui assistent à ce débat interrompent les deux protagonistes, car ils trouvaient déraisonnable de tourner ainsi en rond sans trouver un τεκμήριον ᾧ τις ἀναμφιλόγως διακρινεῖ τὸν δοῦλον ἀπὸ ἐλευθέρου, autrement dit le critérium même de la liberté et de l'esclavage. Et ils croient le trouver dans l'idée de *possession légitime*: est esclave celui qui est la propriété légitime d'un autre, tout comme une chose ou un animal, dont on peut légitimement faire ce qu'on veut. Mais ὁ περὶ δουλείας ἀντιλέγων riposte ὅτι ποτὲ εἶη τὸ κύριον τῆς κτήσεως; En quoi réside la légitimité de la possession d'esclaves? Car des trois manières d'avoir un esclave: 1. le voir naître dans sa maison; 2. l'obtenir d'un autre par don, legs ou achat et 3. le faire prisonnier, le plus ancien et à l'origine des autres est le dernier et *il n'a rien de légitime*, car c'est un état de fait créé par la violence et qui n'a rien d'intrinsèquement solide et durable, car à la violence on peut répondre par la violence et se délivrer et même asservir ses maître de tout à l'heure. Donc les premiers hommes asservis étaient en servitude sans être des esclaves. Alors peut-être est-il juste de considérer comme tels leurs descendants? Mais de deux choses l'une (dilemme!): 1. si l'essence de l'esclavage est le fait d'être prisonnier, les premiers prisonniers asservis furent des esclaves, *mais non leurs descendants*; 2. si l'essence de l'esclavage est la naissance, il est clair que les descendants des premiers prisonniers asservis ne peuvent pas être considérés comme esclaves, car leurs parents étaient des hommes libres accidentellement réduits en servitude (chose évidemment reconnue par les Thébains qui ont délivré les Messéniens de leur séculaire servitude à Lacédémone), ὥστε εἴπερ εὗτος ὁ τρόπος οὐ δίκαιός ἐστι τῆς κτήσεως, ἐξ εὗ πάντες οἱ λοιποὶ τὴν ἀρχὴν ἔχουσι, κινδυνεύει μηδὲ ἄλλος μηδεὶς εἶναι μηδὲ τῷ ὄντι κατ' ἀλήθειαν δοῦλος λέγεσθαι. — Mais alors qu'est-ce que l'esclavage et la liberté? Eh bien, dit Dion, déplaçant la discussion sur un tout autre terrain, esclave est celui qui est moralement esclave, libre celui qui est moralement libre. Tout comme les termes εὐγενής « bien-né » et γενναῖος « noble » ont perdu leur sens originaire pour dénommer seulement des qualités personnelles (comme on le voit clairement quand on les applique à des animaux), sans s'inquiéter des ancêtres, les termes δοῦλος,

ἐλεύθερος, n'ont rien à faire avec la condition de fait et extérieure des hommes et sont de pures catégories éthiques.

Nous voilà donc arrivés à la même conclusion que dans l'ouvrage précédemment analysé, à cette seule différence près que là le rapport était défini en termes de connaissance (ἐπιστάμενος-ἀγνοῶν) et ici en termes de qualité morale (sur le modèle γενναῖος-ἀγεννής). Mais c'est la même chose: par l'esprit ou par l'âme, les soi-disant maîtres peuvent être esclaves de leurs passions ou de leur ignorance, les esclaves peuvent être, de fait, libres.

Cette conclusion a fait tort à Dion car elle a mis en ombre le reste et on n'a retenu qu'elle. Elle n'est pas seulement une désertion idéologique à ses propres prémisses, un convertissement arbitraire de l'objectif en subjectif, mais elle est aussi un poncif de l'école stoïcienne, un grand lieu commun qu'on retrouve depuis Chrysippe jusqu'à Epictète et à Marc-Aurèle et dont on peut donner comme énoncé-type le titre de deux ouvrages attribués à Philon d'Alexandrie, *περὶ τοῦ πάντα σπουδαῖον εἶναι ἐλεύθερον* et *περὶ τοῦ πάντα ἀνόητον εἶναι δοῦλον* (celui-ci perdu) ou, si l'on veut, le titre d'un chapitre de Cicéron dans les *Paradoxa stoicorum* "Ὅτι μόνος ὁ σοφὸς ἐλεύθερος καὶ πᾶς ἄφρων δοῦλος. L'idée paraît, jusque dans les inscriptions: Kaibel a publié en 1888, dans *Hermes*, une inscription en vers du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, retrouvée en Pisidie, où un esclave, disciple d'Epictète, développe ce lieu commun en s'en faisant un orgueil et une consolation (ὁ τοῖς τρόποις, ἐλεύθερος μόνος ἐλεύθερος... οὐ γὰρ τοι πρόγονοι τὸν ἐλεύθερον ἄνδρα τίθειν... δοῦλον δ' οὐκ ἔκνημι λέγειν κακὸν οὐδὲ τρίδουλον, ὃς [προγόν]ως αὐχῆ, κραδίᾳ δέ οἱ ἔνδον ἀγεννής.

S'il n'y avait dans les diatribes de Dion présentées ci-dessus (XIV et XV), que le commentaire et l'illustration de cette rengaine d'école, on pourrait se dispenser d'en parler. Mais tout ce qui précède la conclusion, particulièrement dans le XV<sup>e</sup>, est tout à fait remarquable. Là aussi, il est vrai, Dion partage avec les stoïciens l'idée qu'il n'y a pas d'esclave par nature (ἄνθρωπος ἐκ φύσεως δοῦλος οὐδεὶς), idée déduite par ces derniers du postulat de l'égalité de tous les hommes dans la cité universelle. Mais Dion la développe dans une démonstration parfois naïve, souvent rigoureuse et pénétrante, dont il n'existe aucun exemple dans les débris de la littérature stoïcienne. Il ne déduit rien d'un postulat quelconque sur l'égalité des hommes, mais procède par induction en partant des faits. Il s'élève, de degré en degré à l'idée fondamentale que l'institution de l'esclavage a son origine dans la violence exercée par les vainqueurs sur les vaincus (et nous savons que cela est vrai, mais seulement à partir du moment qu'il fut profitable d'employer les vaincus comme esclaves), que la violence ne légitime rien et que toutes les autres formes de l'esclavage découlant de la violence, sont tout aussi illégitimes.

D'autre part, et c'est là une constatation essentielle, on ne trouve dans le texte de Dion nulle trace de la doctrine qui assimile l'esclave à un μισθοτός, à un salarié perpétuel. Or, un des traits saillants de la doctrine stoïcienne de l'esclavage fut exactement ce principe profondément faux qui tendait à concilier théoriquement le principe de l'égalité inée des hommes avec la réalité historique et sociale de l'esclavage et qui, en fait, escamotait l'une en affaiblissant l'autre. Μισθοτός ἐστίν... ὁ λεγόμενος δοῦλος dit Chrysippe (cité par Philon, *Sept.*, 9), *Servus, ut placet Chrysippo, perpetuus mercenarius est*, cite Sénèque (*De benef.*, III, 22), ce qui veut dire que l'esclave est une personne et pas une chose, et qu'il reçoit en vertu d'un contrat virtuel et en échange de ses services, un salaire (son nécessaire pour vivre). Or il

n'y a rien de cela chez Dion ; au contraire, tout le sens de sa démonstration s'oppose à cette fiction théorique, et surtout cette idée subrepticement avancée et habilement voilée sous une allusion à l'histoire ancienne de la Perse, qu'il y a même de nos jours une autre manière de s'affranchir que celle qui dépend de la volonté des maîtres. Mais il ne la nomme pas, car c'est la révolte, le revers de la violence originaire.

Quant à établir quelle fut la source de Dion dans cette partie positive et hautement estimable de son œuvre, l'état de notre documentation ne le permet pas. On voit bien que Dion tourne dans l'ambiance des idées stoïciennes. Mais on voit aussi qu'il insiste avec vigueur exclusivement sur la partie où non seulement il développe magistralement le principe qu'il n'y a pas d'esclave par nature ni, ajoute-t-il, par état de fait, mais il s'élève au-dessus du stoïcisme et s'écarte de lui. Puis quand il évite de poser une conclusion conforme à sa doctrine et finit par se replier dans l'orthodoxie stoïcienne avec l'idée de la liberté du sage, on voit clairement que le texte est bâclé, que cette fin est rapidement expédiée, comme chose unanimement connue et largement développée par d'autres.

Pour nous, à défaut d'une autre source, par son indépendance relative à l'égard des idées stoïciennes, par son ampleur et par son esprit intime si personnel (je le répète : dans la partie qui précède la conclusion), le texte de Dion est un document qui peut passer pour original, qui est unique en son genre et opposable, comme réponse par delà les siècles, près du crépuscule de la société esclavagiste, aux chapitres fameux et si mal pensés, qu'Aristote a consacrés à l'esclavage dans sa *Politique*, à un moment où cette même société était encore solidement assise.

Je dois ajouter que le plus important des deux discours *περὶ ἐλευθερίας καὶ δουλείας*, le XV<sup>e</sup>, est tout à fait remarquable non seulement comme aisance, naturel, bonnes transitions et gradations, mais aussi par la mémorable figure de celui qui soutient le combat pour les idées de Dion contre les préjugés, l'anonyme, mais si vivant *περὶ τῆς δουλείας ἀντιλέγων*. Vainqueur dans une dispute d'idées (antérieure à celle présentée dans le discours même), il voit son interlocuteur vaincu lui jeter subitement au visage, par dépit, cette insulte : tu es un esclave, tous ceux qui sont ici le savent ; à quoi il riposte en souriant avec une parfaite politesse de langage (*ὦ ἄριστε, ὦ λῶσ-τε*, etc.) et demande *πόθεν δὲ ἔστιν εἰδέναι ὅστις δοῦλος καὶ ὅστις ἐλεύθερος*. Jamais il ne nie être esclave, mais il ne le reconnaît pas non plus, en acceptant tout ce qu'on lui jette personnellement à la tête comme de bons départs pour une généralisation théorique, imperturbable, retenu et serein, imperceptiblement ironique parfois, bonhomme en son nom, impitoyable et grave au nom de l'idée.

★

Mais il ne faut pas voir les choses d'un seul point de vue et sans avoir la perspective de l'œuvre entière d'un auteur. Dion n'a pas été inconséquent seulement en gâtant ses idées par une conclusion navrante et de mauvais aloi. Son inconséquence est d'un ordre plus général, c'est-à-dire celle des hommes qui voient seulement des vérités, mais pas la vérité, qui pensent parfois bien et puis se laissent submerger par la mentalité commune. Dans le texte de son œuvre, Dion aussi emploie souvent *δοῦλος, οἰκέτης, ἀνδράποδον* comme termes génériques de mépris (32, 10, etc.), parle des hommes libres comme si leur seule qualité d'être libres les faisait estimables (31, 342, 32, 404 etc.), considère que ce qui fait la solidité des maisons réside *ἐν τε τῶν δεσποτῶν ὁ μορφοσίγη καὶ ἐν τῇ τῶν οἰκετῶν*

πειθαρχία, πολλοῦς ὅμως οἴκους ἀπώλεσεν ἢ τε δεσποτικῇ στάσις καὶ ἡ κακοδουλία (38, 72), recommande de donner des répités à ses esclaves, car τόξον καὶ λύρα καὶ ἀνθρωπος ἀκμάζει δι' ἀναπαύσεως (passage cité par Stobée de l'*Économique* de Dion) et même, au retour d'exil, il se plaint que, pendant sa longue absence, beaucoup de ses esclaves (et il en avait beaucoup, car il était riche) se sont dispersés. D'ailleurs, et j'aurais dû le dire déjà, les trois discours sur l'esclavage datent apparemment tous de l'exil de Dion, quand il avait cessé en quelque sorte d'être un membre de la société régulière et quand il n'était pas encore le théoricien et l'apologète de l'empire, ni le pacificateur des cités.

★

Enfin, on trouve dans Dion, comme dans tout auteur, de ces détails qu'on dit en parlant d'autre chose et qui restent dans l'ombre. Mais ils sont d'autant plus précieux pour nous, que dans la littérature antique on ne trouve pas beaucoup de « scènes de la vie des esclaves ». En voilà quelques unes, glanées de-ci, de-là dans l'œuvre de Dion. Scènes de rue: à Alexandrie, au carrefour, dans des ruelles, aux portes des temples, les esclaves, mêlés aux marins et au menu peuple, écoutent la parole impudente des prêcheurs cyniques (39, 9); aux foires, Kélainai de Phrygie regorge d'une foule bigarrée où fourmillent des hommes de tous métiers et de toutes conditions et des esclaves aussi (35, 44); à Athènes, des femmes, des filles et des adolescents sont exposés par les trafiquants de chair humaine (7, 139). Scène d'intérieur: des esclaves lient étroitement leur maître à son lit et préparent le feu et les instruments nécessaires pour une cautérisation que le médecin va lui faire (14, 254). Nous apprenons aussi par Dion que les esclaves étaient obligés de regarder toujours leurs maîtres en face, pour prévenir leurs moindres désirs (66, 224), et qu'ils avaient fort à faire dans les maisons désunies où il y avait un père sans autorité, des fils dissolus et gaspilleurs, et donc une foule de désirs et d'ordres contradictoires à satisfaire. Et il y a aussi chez Dion des choses plus émouvantes peut-être que la mention assez fréquente des coups, des fouets, des fers rouges, des entraves, des chaînes et des travaux forcés: il y a l'esclave dont la surveillance s'est un peu relâchée et qui s'amuse et rigole, et que son maître, survenu tout-à-coup, fait pleurer (66, 228); il y a l'enfant d'esclave qui s'est échappé de la maison pour jouer avec les autres enfants et qui, vainqueur, est élu roi et se croit roi (4, 72).